

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
avant restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Avril 1873.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

La double candidature de M. Barodet et de M. de Rémusat met en évidence la situation politique de Paris, telle qu'elle résulte de la conduite du gouvernement républicain de M. Thiers.

M. Barodet, maire gouvernemental et radical tout à la fois de Lyon pendant deux ans, vient à Paris mettre en échec le gouvernement républicain de M. Thiers ; M. Thiers a-t-il le droit de se plaindre ou de s'étonner ?

Il arrive ce que nous n'avons cessé de dire : c'est que M. Thiers a, depuis deux ans, fortifié et légitimé le travail révolutionnaire qui doit chasser sa République et la remplacer par une autre.

Là-dessus, les conservateurs de la République de M. Thiers jettent l'alarme, et ils appellent à leur aide, qui ? M. de Rémusat, l'un des ministres de la politique qui les met dans les transes.

C'est demander la sécurité à ce qui a produit le péril.

La candidature du maître d'école Barodet contre la candidature du sceptique académicien Rémusat est le produit le plus naturel de la politique révolutionnaire de M. Thiers.

Et les conservateurs parisiens qui courent au sceptique pour se défendre du maître d'école montrent qu'ils ne savent pas le premier mot de la logique humaine ; les demeurants de la Commune sont autrement conséquents ; à défaut d'un Barodet, ils prendraient au vol un Anacharsis Clootz quelconque, et la logique les rendrait plus forts que les républicains de la trempe des Littré et des Arago, qui se réfugient, les fiers puritains ! sous le nom clémente et ministériel de M. de Rémusat.

Tout cela fait voir à quel état d'inconsé-

quence en sont venues les opinions dans cette République provisoire, conservatrice ou modérée, qui est la négation de toute politique, soit de République, soit de Monarchie.

Les inconséquents qui affectent d'être raisonnables font mille efforts pour convaincre les honnêtes gens de la nécessité de venir en aide à la République honnête de M. Thiers.

Contre qui ? contre M. Barodet !

Mais M. Thiers a fait M. Barodet. D'où vient que la République honnête a produit une candidature de République, contre laquelle il faut armer toutes les forces, toutes les volontés, et aussi toutes les peurs des honnêtes gens ?

Reconnaissons que M. Thiers a mis la France dans un état d'impuissance politique qui finit par l'effrayer lui-même.

Les honnêtes gens ont mieux à faire que de mettre leur activité au service d'une politique d'où ne pouvait sortir que l'impuissance.

La pire politique n'est pas celle des expédients, c'est celle du ridicule.

Le jour où, pour la première fois, la candidature de M. de Rémusat fut mise en avant, on la présenta comme soudainement éclose du sentiment de tout Paris ; puis, lorsqu'est née la candidature de M. Barodet, on nous a dit qu'elle était tout-à-coup sortie irrésistiblement de la pensée parisienne.

Nous voilà donc en présence de deux spontanités. Toutes les deux ne peuvent pas être vraies, peut-être même ne sont-elles vraies ni l'une ni l'autre. Aujourd'hui, rien n'est spontané en politique, parce qu'il n'y a de l'élan pour rien ; mais tout se fait sous forme d'entreprise, par l'effort, le calcul et les combinaisons plus ou moins habiles. Les meneurs lancent l'affaire, et la bêtise publique fait le reste.

Le comité général qui patronne la candidature Rémusat est constitué, car il donne

aujourd'hui signe de vie en adressant l'appel suivant aux électeurs :

« Nous convions les électeurs du département de la Seine à prêter énergiquement leur concours, dans la lutte qui va s'ouvrir, à la candidature de M. de Rémusat.

» Au milieu des circonstances ordinaires, le département de la Seine eût toujours été fier d'un pareil représentant ; M. de Rémusat est un grand et généreux esprit, et il appartient, avec éclat, à l'histoire politique et littéraire de notre temps.

» Aujourd'hui, il a un titre de plus à la sympathie respectueuse de ses concitoyens : son nom représente le grand œuvre de la libération du territoire, que quelques-uns, dans leur ingratitude, oublient déjà, avant qu'il soit seulement accompli, et sa candidature est une candidature de patriotisme et de reconnaissance.

» Enfin, elle est une candidature de conciliation sur le terrain où doivent se rencontrer tous les hommes sincèrement dévoués à leur pays ; elle est la répudiation énergique des idées radicales et une adhésion ferme à la République conservatrice et modérée. » (Suivent les signatures).

Les journaux publient également un manifeste en faveur du même candidat, signé de MM. Arago, Henri Martin, Littré, Tirard, Arnaud de l'Ariège, Carnot et quelques autres sommités de la vieille gauche ralliée aujourd'hui de la manière la plus absolue à la politique du Président. Dans le camp de l'Union républicaine, cette scission est très-sévèrement jugée, et on la considère comme un moyen de sauvetage de candidatures fort compromises aux élections générales.

Samedi il doit y avoir une réunion d'un certain nombre de journaux conservateurs, pour choisir un candidat monarchiste qu'on opposerait à MM. de Rémusat et Barodet. Parmi les noms mis en avant se trouve celui de M. Weiss, ancien conseiller d'Etat, rédacteur du Paris-Journal.

ALSACE-LORRAINE.

Le *Moniteur universel* a publié la protestation du conseil municipal de Strasbourg contre la destitution du maire, M. Lauth. Nous reproduisons ce document :

« Monsieur le président,

» Nous soussignés, membres du conseil municipal de Strasbourg, avons ressenti une pénible impression et un profond regret en apprenant la brusque révocation de notre maire, M. Lauth.

» Cette révocation nous a d'autant plus blessés qu'elle n'était basée sur aucun fait de son administration, mais uniquement sur l'expression des sentiments manifestés au cours d'une conversation essentiellement privée.

» Nous avons reçu de nos concitoyens, par l'élection de 1871, la mission de gérer les intérêts et le patrimoine séculaire de la ville d'après les dispositions de la loi du 22 juillet 1870, qui a été appliquée à cette élection et en exécution de laquelle le maire a été choisi dans le sein du conseil.

» Nous ne saurions donc admettre qu'il nous soit aujourd'hui apposé un commissaire extraordinaire investi des attributions de maire.

» Si l'article 4^{er} de la loi du 22 juillet 1870 impose au gouvernement l'obligation de choisir le maire dans le sein du conseil, l'article 5 de la loi non abrogée de 1855 porte textuellement que ne peuvent être nommés maires ou adjoints les préfets, sous-préfets, commissaires et agents de police.

» Il est vrai que, contrairement à cette loi, le décret du 24 février 1872, applicable à l'Alsace-Lorraine, autorise les présidents de districts, en cas de vacance d'une place de maire ou d'adjoint, à nommer un commissaire extraordinaire lorsqu'au sein du conseil il ne se trouve aucun membre apte et disposé à les remplacer.

» Nous nous demandons, monsieur le président, si la mesure que vous avez prise est bien justifiée, et s'il y a lieu de prétendre

12

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

VI.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

(Suite.)

Le curé m'avait dit en me quittant : « Je vais à mon confessionnal. » Quand je traversai de nouveau l'église, je jetai en passant les yeux sur ce confessionnal. Il est en bois sculpté du dix-septième siècle ; au-dessus de la porte, sous un dais, dans un petit nuage, plane la colombe symbolique destinée à figurer l'Esprit-Saint ; des roses et des marguerites sculptées en guirlandes, quelques petites têtes d'anges joufflus complètent cette modeste décoration.

Ce confessionnal orné d'emblèmes si gra-

cieux n'éveillait aucune des idées de terreur que j'avais entendu tant de fois attribuer à la confession. Je me tenais à distance et par côté, de manière à ne pas être vu.

Une femme vêtue d'une robe bleue à larges raies de même couleur, enveloppée d'un mantelet sombre et fort simple, y était agenouillée.

Je ne pouvais voir son visage, mais je fus frappé de la grâce de son attitude, des ondulations de sa robe, d'un je ne sais quoi qui trahissait la beauté.

Je demeurai quelques minutes immobile, feignant de prier moi-même, afin d'attendre sa sortie et de voir son visage.

N'as-tu pas éprouvé quelquefois cette attraction bizarre qui nous pousse à jeter un regard sous le voile d'une femme qui passe, que nous ne connaissons pas et que nous ne reverrons jamais ?

Quand elle quitta le confessionnal, je fus frappé de la sérénité joyeuse qui resplendissait dans tous ses traits.

Ah ! si la pénitence est une fiction, un jeu de l'imagination et du cœur, comme di-

sent les physiologistes, heureuse est la fiction qui peut donner à la physionomie cette ravissante expression de paix !

Je ne pus que dévorer d'un œil rapide ce corsage charmant ; à peine debout, elle baissa son voile ; du reste, elle ne m'avait point aperçu.

À côté du confessionnal, à droite de l'entrée, entre le troisième et le cinquième pilier... oh ! comme tous ces détails sont gravés dans ma mémoire !... est une chapelle latérale vouée au sacré cœur de Jésus. On y entre par deux portes décorées dans le style du seizième siècle ; c'est là qu'elle vint s'agenouiller.

Quelle grâce dans sa démarche ! quelle pudeur dans son maintien ! Jamais un pied plus charmant a-t-il foulé ces dalles sacrées ? Elle se mit devant l'autel, sur les degrés mêmes ; et moi, assis sur une des chaises dont l'église est peuplée, cherchant à me dissimuler derrière un pilier, je la regardais sans être vu, comme un oiseau dont on guette les jeux.

Que se passait-il en moi, mon ami ? Etais-

je donc épris déjà de cette jeune fille ? Je ne sais, je ne pensais à rien ; je sentais, j'étais comme foudroyé : quelquefois j'avais entendu parler de ces irrésistibles sympathies qui jettent l'homme le plus fort vaincu et terrassé dans l'ombre d'une femme ; mais, ne les ayant jamais éprouvées, je n'y croyais pas. Un sentiment pareil venait peut-être de me subjuguer.

Au moment où elle se leva, je me rejetai vivement derrière le pilier qui m'abritait ; instinctivement, je redoutais d'effaroucher cette douce apparition.

Elle passa près de moi d'un pas si léger, qu'elle semblait glisser et non marcher. Je ne sais comment il se fit qu'une fleur tomba de sa ceinture ; machinalement, je me levai, je la relevai de terre et je la portai involontairement à mes lèvres ; quelques pas plus loin, elle s'aperçut sans doute de la perte qu'elle venait de faire, car elle tourna la tête en arrière d'un air inquiet, et me vit tenant à la main la fleur qu'elle cherchait.

À Paris, en semblable occasion, j'aurais fait une folie ou commis une impertinence ;

qu'au sein du conseil il n'existait aucun membre apte et disposé à remplir ces fonctions, alors que les quatre adjoints qui jouissent de toute notre confiance sont encore à leur poste et qu'ils ont fait preuve d'aptitude pendant le long intérim créé par la maladie de M. Lauth. Sans vouloir entrer dans le fond de la question, ni rechercher si le commissaire ainsi nommé a qualité pour remplir les fonctions de maire en même temps que celle d'officier de l'état-civil d'une grande ville comme Strasbourg, nous référant à la loi qui nous régit encore, nous protestons de nouveau contre la destitution « arbitraire » de M. Lauth et déclarons ne pas accepter d'autre présidence que celle d'un membre du conseil.

» Agréés, etc. »

(Suivent les signatures.)

Une dépêche nous apprend que, pour punir le conseil de cet acte d'indépendance, l'autorité prussienne l'a suspendu pour deux mois.

L'Agence Havas reçoit de Francfort la dépêche suivante, relative au même sujet :

« On mande de Strasbourg : Sur 33 membres du conseil municipal de Strasbourg, 28 ont déclaré au président de district qu'ils n'accepteraient pas un président qui ne serait pas membre du conseil municipal. En conséquence, en vertu de l'article 43 de la loi du 5 mai 1855, le conseil municipal de Strasbourg a été suspendu pour deux mois. En outre, comme la nomination de la commission prévue pour ce cas par ladite loi rencontre des difficultés, les pouvoirs et les obligations du conseil municipal ont été conférés à M. Back, directeur de la police, à titre de commissaire extraordinaire. Avant la nomination de ce commissaire, un membre du conseil municipal ayant été pressenti sur la question de savoir s'il accepterait les fonctions de bourgmestre a décliné cette offre. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Plus de cinq cents officiers ayant appartenu à l'armée régulière servent la cause de don Carlos. Presque tous ces officiers sont des partisans de la reine Isabelle et de son fils. Aujourd'hui ils se sont ralliés au parti carliste, en haine de la république et de la démagogie.

Outre les généraux Dorregaray et Lissaraga, qui tous deux ont servi avec distinction dans l'armée régulière espagnole, on cite le vice-amiral Martinez Violet, qui est venu avec son fils offrir ses services au prétendant. Il fait partie de l'état-major du général Elio; son fils a voulu servir comme simple soldat.

La *Gaceta* annonce de nouvelles défaites infligées aux carlistes. Mais nous savons à quoi nous en tenir sur ces victoires dont le résultat jusqu'à présent a été nul.

Les bandes carlistes, détruites dans les colonies de la *Gaceta*, se portent très-bien en réalité et continuent leurs courses dans les montagnes.

Une dépêche de Madrid annonce que les prisonniers faits à Berga par les carlistes ont été mis en liberté.

L'Agence Havas a donc fini par démentir la nouvelle des 67 prisonniers fusillés dans un de ses télégrammes.

Le meurtre des 67 prisonniers était donc aussi exact que ce fameux rétablissement de la discipline chaque jour annoncé. Une correspondance adressée de Pegna Cerrada à l'*Evening Standard* donnera une idée de la discipline des républicains espagnols.

On signale, dit-elle, l'introduction malsaine dans certains régiments de la république d'un grand nombre de communards, de véritables pétroleurs qui s'affublent de l'uniforme espagnol, parcourent les campagnes, épiaient toutes les occasions de faire le mal. On les fusille sans pitié.

Pour encadrer de pareils soldats, on recrute des volontaires et des mobilisés. La République aura une armée digne d'elle.

Informations diverses.

Mardi a commencé à l'Opéra, sous le patronage de M^{me} Thiers et de M^{lle} Dosne, une vente en faveur des orphelins de la guerre. M^{me} Thiers et M^{lle} Dosne tiennent boutique, M^{me} la maréchale Mac-Mahon également. La princesse de Beauvau vend du vin de Champagne, M^{me} Goldsmith des cannes et des parapluies.

On écrit du Vigan, 13 avril :

« Un affreux malheur vient d'arriver sur la section du chemin de fer en construction entre Ganges et le Vigan.

« Un éboulement s'est produit dans une tranchée, au pont de l'Hérault, et a enseveli huit ouvriers qui ont été retirés à l'état de cadavres. Un neuvième a eu la main droite écrasée.

« Une enquête a été ordonnée sur les causes qui ont amené cette catastrophe. »

On écrit de Rome, le 14 avril, au *Daily Telegraph* :

« La toiture de l'usine à gaz de la ville a été foudroyée hier; quarante ouvriers occupés dans les ateliers ont été ensevelis sous les débris. Cinq hommes sont morts, dix-sept autres sont grièvement blessés. »

New-York, 15 avril.

Un combat a éclaté dimanche dans la paroisse Grant, dans la Louisiane, entre des blancs et des nègres. On assure que 100 nègres et 4 blancs ont été tués.

Ce soir, on signale une émeute à Knightstown, Indiana. Des mineurs en grève ont attaqué des nègres qui étaient venus pour

les remplacer. Les troupes ont été appelées.

Nouvelles militaires.

Le *Temps* examine quelle est la situation des volontaires d'un an :

« Dans tel régiment, l'on est enchanté des volontaires, de leur bon esprit, de la direction à la fois intelligente et sévère qui leur est donnée, et de l'accueil qui leur est fait par leurs camarades; ceux-ci, nous écrit-on, comprennent bien que la supériorité d'instruction et le travail sans relâche auxquels les nouveaux venus sont soumis justifient le privilège de ne passer qu'un temps très-court sous les drapeaux. »

Mais il paraît qu'il n'en est pas partout de même, et le rédacteur cite des faits qu'il est important de signaler dans l'intérêt même du pays :

« Dans le régiment voisin, c'est le contraire : les volontaires se présentent comme des écoliers qui ont un stage à subir et qui ne songent qu'à en venir à bout le plus commodément possible, sans préjudice de l'idée très-arrêtée qu'ils apportent de ne plus avoir à réparaître, leur année finie, dans l'armée active, mais d'obtenir un emploi dans la réserve ou un grade dans l'armée territoriale; certains colonels autorisent, en quelque sorte, ces prétentions par les ménagements du programme imposé par eux à ces jeunes gens; les uns ferment les yeux sur les habitudes en ville et sur des habitudes qui tendraient à faire passer la caserne et le service à l'état d'accessoires; d'autres accordent trop libéralement les permissions; il y a telle ville dans un rayon de trente lieues de Paris qui voit s'envoler chaque dimanche une bande de volontaires parisiens; on nous cite surtout des régiments de cavalerie parmi ceux où la différence de traitements entre les soldats des deux catégories est le plus tranchée, et l'on conçoit que, sur ce pied, la bonne harmonie laisse au fond quelque chose à désirer. »

C'est le 28 du mois dernier qu'a eu lieu, à Potsdam, devant l'empereur d'Allemagne, la première revue à propos de l'emploi du nouveau fusil dit Manser, du modèle 1874. C'était la 4^e compagnie de fusiliers du 1^{er} régiment de la garde à pied qui en était armée. Le nouveau fusil, orné du sabre-baïonnette, a fourni six salves en une demi-minute. Inutile d'ajouter que l'accueil fait à ce nouvel engin de guerre a été chaleureux, il ne pouvait en être autrement. Quant à notre chassepot, dont la quantité est si considérable de l'autre côté du Rhin, on se contente de le raccourcir et de le mettre à la disposition de la cavalerie légère, mais provisoirement, bien entendu, et sous le nom de carabine chassepot. Depuis le 1^{er} avril, on fait des essais pour son emploi à Spandau.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par jugement du tribunal de Segré, du 8 avril 1873, la société commerciale dite Ardoisière d'Angrie, ayant son siège à Angrie, a été déclarée en état de faillite, avec cessation de paiements à partir du 11 octobre dernier.

On lit dans l'*Avenir*, du Mans :

Le tirage au sort terminé à peu près partout en France, n'y aurait-il pas moyen, dans l'intérêt des familles, de l'agriculture, de l'industrie, de connaître promptement l'époque de la révision et celle de l'appel sous les drapeaux?

Nous comprenons, en effet, l'importance qu'il y a pour les jeunes gens de savoir s'ils peuvent entreprendre des travaux qui exigeraient trois ou quatre mois de travail.

Les journaux d'Angers confirment la nouvelle que la peine capitale a été commuée pour la veuve Bruère, complice de Gautier, en la peine des travaux forcés à perpétuité.

Gautier était le bras qui avait frappé, c'est lui qu'on a puni de mort.

L'annonce de l'exécution de Gautier, à Angers, avait fait présumer à certaines personnes, dit l'*Indépendance*, de Nantes, que celle de l'espagnol Yturmendi, condamné aussi à la peine capitale dans la dernière session des assises de la Loire-Inférieure, devait suivre immédiatement, et que l'unique exécuté des hautes œuvres devait se mettre immédiatement en route pour Nantes avec sa hideuse machine, qui devait fonctionner ce matin.

Il n'en a rien été; mais c'est avec un sentiment pénible que nous constatons que, dès cinq heures du matin, un nombre considérable de travailleurs des deux sexes, se dirigeait vers le lieu ordinaire des exécutions, dans l'espoir de se repaître de ce spectacle sanglant.

Quant à celui qui devait en être l'acteur principal, Yturmendi, il ne s'est pas départi du calme dont il a fait preuve pendant les longs débats qui ont amené sa condamnation. Il semble nourrir l'espoir de voir commuer sa peine.

Des journaux de Nantes ont dit qu'il avait demandé et obtenu la permission de voir le jeune Bilbao, condamné dans cette affaire à dix ans de travaux forcés, qu'il lui avait demandé pardon de l'avoir compromis, et qu'il avait proclamé son innocence.

On a dit aussi qu'il avait exprimé le regret de ce que son complice Lauriano n'eût été condamné qu'à la peine des travaux forcés perpétuels, bien que, selon lui, il fût le plus coupable.

La commission parlementaire chargée de l'examen des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique vient d'adresser la lettre suivante aux présidents des chambres de commerce de toute la France :

sous les voûtes de l'église Notre-Dame, je me sentais tout autre.

Je m'avançai timidement vers cette belle fille qui semblait hésiter, et, m'inclinant devant elle sous le poids d'un religieux respect, je lui rendis cette fleur.

Elle la prit d'une main un peu tremblante; je n'osai pas la regarder, mais je sentis qu'elle rougissait; elle balbutia quelques mots, un remerciement que je n'entendis pas, et s'éloigna d'un pas plus rapide.

Je restai là, muet, immobile, sans conscience de moi-même, longtemps après qu'elle eut disparu.

Je sortis de l'église sous l'empire d'une mélancolie pleine de tendresse. L'esprit ne me disait rien, mais j'emportais dans mon cœur un monde nouveau.

VII.

CLAIRE.

Il était près de quatre heures quand je mis un terme à mes courses vagabondes. La

première nouvelle que j'appris fut l'arrivée de M^{lle} Claire de Langenais.

A peine étais-je dans le salon depuis dix minutes, qu'elle y parut elle-même, vive et légère comme un enfant.

A ma vue, elle fit un mouvement de surprise et rougit; je sentis tout mon sang refluer à mon cœur: l'inconnue de l'église Notre-Dame était devant moi.

Soit timidité, délicatesse ou prescience qu'il y aurait plus tard entre nous de nouveaux secrets, je n'osai pas dire un mot de la rencontre que tu connais; elle n'en dit rien non plus, et nos âmes commencèrent à se parler dans ce mutuel embarras.

Claire est moins grande que sa cousine, moins imposante, mais plus gracieuse; ses cheveux, extrêmement abondants, sont du blond légèrement bronzé qui plaît tant aux peintres de l'école vénitienne; son teint, également blond, participe à la richesse de cette couleur, et présente des tons dorés de la plus grande beauté.

Rappelle-toi les madones de Raphaël, et tu auras une idée de l'expression charman-

te, de l'ineffable chasteté qui règnent dans sa physionomie; le front, légèrement bombé, atteste la bonté d'une âme qui semble passer tout entière dans l'azur limpide de ses yeux.

Ajoute à ces quelques traits des épaules dont aucune guimpe, fût-elle de toile ou de bure, ne pourra voiler les formes irréprochables, une taille arrondie par l'embonpoint d'une florissante santé, des mains chargées de fossettes, des pieds qui semblent toujours prêts à courir; imagine-toi l'ange et la femme confondus, la tête et l'âme d'une vierge animant un marbre de Vénus, et tu seras encore loin d'avoir évoqué la réelle image de Claire de Langenais.

Déjà tu vois commencer et grandir un amour qui t'attriste, puisqu'il va jeter ses barrières à travers un mariage qui doit me rouvrir la vie dans des conditions si belles; mais ne te hâte pas de le juger ainsi: ce serait t'affliger de ce qui fait mon bonheur.

Le soir, quand les habitués de l'hôtel de Langenais furent installés autour de la table de whist, je me trouvai seul avec mes deux cousines, tant les vieilles gens étaient absor-

bées dans le jeu à un centime la fiche.

Claire me déclara naïvement qu'elle n'avait jamais pu comprendre le maniement des cartes; elle prit un ouvrage de tapisserie tendu sur un métier, et les deux cousines se mirent à y travailler ensemble.

Quant à moi, assis tout auprès sur une causeuse, je contemplais avec l'enthousiasme d'un artiste le groupe charmant que formaient ces deux jeunes filles.

Assises côte à côte, penchées sur le métier, leurs têtes rapprochées, l'une tout en noir, l'air grave et la chevelure sombre parée de quelques nœuds de velours; l'autre vêtue de blanc, avec un ruban bleu pour ceinture, la tête dorée, le visage épanoui comme une fleur.

Toutes les fois qu'elle m'adressait la parole, Berthe suspendait son travail et tournait vers moi, sans aucun embarras, son regard fixe et profond.

Quand elle me répondait, Claire baissait la tête, elle parlait vite et je la voyais rougir, rarement son regard effarouché rencontra le mien.

« Monsieur le président,

» La commission de l'Assemblée nationale chargée de l'examen des traités de commerce avec la Grande-Bretagne et la Belgique, désirant s'entourer de tous les renseignements propres à éclairer ses délibérations, tient à avoir les opinions de toutes les chambres de commerce et de toutes les chambres consultatives de France sur les dispositions contenues dans ces traités et sur les tarifs qui y sont annexés.

» Je viens vous prier, en son nom, de vouloir bien appeler l'attention de vos collègues sur ces graves questions et de nous faire parvenir les observations que vous croirez devoir nous transmettre.

» La commission attache une grande importance à connaître, le plus tôt possible, le résultat de vos travaux, et vous sera obligée si vous pouvez lui adresser vos réponses, sous le couvert de M. le président de l'Assemblée nationale, avant le 5 mai prochain.

» Nous ne doutons pas que le concours de la Chambre que vous présidez ne vienne en aide à l'accomplissement de la mission que nous avons à remplir.

» Veuillez agréer, etc. »

Le décret qui nomme M. Waldeck-Rousseau maire de Nantes, et MM. Lechat, Sibille, Bernard, Planson, Garnier et Thibaud adjoints, a été signé mercredi par M. le Président de la République.

Mardi soir, le sieur Dariste, Achille-Alexandre, âgé de 34 ans, surveillant à la gare du Mans, ayant voulu traverser imprudemment la voie au moment de l'arrivée du train de Tours, a été frappé par la machine dont les roues l'ont ensuite broyé. La mort a été instantanée.

Le corps de ce malheureux employé a été transporté à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu.

Il vient d'arriver une assez plaisante aventure en la commune de Dollon (Sarthe), aventure qui montre une fois de plus le peu de sympathie que les radicaux ont pour les gendarmes.

Le conseil général et le conseil d'arrondissement avaient émis le vœu qu'une brigade de gendarmerie fût installée à Dollon. Le conseil municipal de cette commune, en apprenant que Dollon était menacé de voir s'installer des hôtes aussi gênants, s'empressa d'émettre à l'unanimité un vœu opposé à l'établissement de toute espèce de gendarmerie dans leur commune. Dès qu'on a eu connaissance au ministère de l'intérieur des dispositions du conseil municipal de Dollon, on a immédiatement installé dans cette localité un commissaire de police.

On a beaucoup plaisanté à Dollon du résultat inattendu de la délibération des représentants de la commune, et le commissaire de police y a été très-bien accueilli.

On écrit de Langeais :

Dans la nuit de lundi à mardi, entre minuit et une heure, le sieur Victor Lauren-

cin, carrier, demeurant commune de Langeais, sur la route de Tours, fut réveillé par les cris d'un jeune enfant qui venait d'être déposé, par une personne inconnue, auprès de sa porte. Après s'être assuré que cet enfant avait été abandonné, le sieur Lauren- cin a prévenu immédiatement l'adjoint au maire de Langeais, qui s'est transporté aussitôt chez lui avec le brigadier de gendarmerie.

M. le juge de paix, accompagné du docteur Herpin, s'est également transporté sur les lieux et a constaté l'état de l'enfant et les circonstances dans lesquelles il a été recueilli par le sieur Lauren- cin.

Cet enfant, emmaillotté très-proprement, ayant près de lui du linge de rechange et un biberon adapté à une bouteille remplie de lait, et paraissant âgé de quatre mois, n'avait sur lui aucun indice qui pût faire connaître sa famille; cependant, par suite des démarches actives du brigadier de gendarmerie, on vient de découvrir sa mère, qui depuis quelque temps habite Saint-Etienne-de-Chigny.

Dans la nuit du 10 au 11, vers une heure, les employés de service à la gare de La Ferté-Bernard ont trouvé, sur la voie descendante, à 600 mètres de la gare, un cadavre dont les jambes broyées étaient complètement séparées du tronc.

M. Petibon, faisant fonctions de juge de paix, le commissaire de police et la gendarmerie, avertis aussitôt, se rendirent sur les lieux. On ne trouva d'abord rien sur le cadavre qui pût établir son identité, mais on parvint à découvrir, dans une poche intérieure du gilet, un portefeuille contenant une patente de marchand de vaches, au nom de M^{me} Ferrand, une déclaration au nom de Paul Ferrand et un billet à ordre de 4,000 fr. signé par ce dernier. On ne trouva dans les autres poches qu'une somme de dix centimes, une pipe et une blague. Quelques personnes présentes confirmèrent l'identité déjà établie par les papiers trouvés sur le cadavre, et reconnurent le corps pour être celui du fils Ferrand, marchand de vaches au Pont-d'Yvernie, près Montmirail.

On suppose que ce malheureux, n'ayant pas de quoi payer sa place jusqu'à La Ferté, aura pris un billet pour une station en deçà, et aura voulu descendre de wagon avant l'arrêt du train, pour se soustraire aux réclamations des employés.

Le corps a été remis à la famille, prévenue aussitôt. (L'Echo de l'Huisne.)

On lit dans la Sarthe :

Les époux Vinçon avaient un fils âgé de 11 ans, qui passait avec raison pour un très-mauvais petit sujet. Entêté, violent, paresseux, il montrait, en outre, de précoces dispositions au vol.

Des instituteurs habiles seraient peut-être parvenus à détruire dans cette jeune âme les instincts pervers qui y prenaient naissance. Malheureusement, les époux Vinçon, honnêtes paysans peu lettrés, n'avaient aucune des qualités requises pour faire l'éducation d'un jeune homme. A chacune des nouvelles fredaines de leur fils, ils le bat-

taient et croyaient ainsi faire largement leur devoir.

taient et croyaient ainsi faire largement leur devoir.

Il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas.

A ces vices, le petit Vinçon ajouta l'hypocrisie. Il perdit toute affection pour ses parents qu'il ne considéra plus dès lors qu'avec terreur.

Le 9 avril dernier, une voisine des époux Vinçon donna 25 centimes à l'enfant, en le priant d'aller lui acheter de la marchandise chez un épiciers.

Le petit Vinçon y courut, mais au lieu de payer avec les 25 centimes, il prit à crédit et fit porter ce qu'il acheta sur le compte de sa mère.

Celle-ci ne tarda pas à découvrir la fraude de son fils. Elle le querella et le menaça de tout raconter à son père, lorsqu'il rentrerait pour déjeuner.

Effrayé, le petit Vinçon alla se cacher au bord de la rivière. Une heure après environ, voyant son père se mettre à sa recherche, il fit le signe de la croix et se précipita dans la rivière.

Le père accourut, appela à l'aide et chacun fit ce qu'il put pour secourir le pauvre enfant. Tout fut inutile, lorsqu'on parvint à le ramener sur la rive, il avait cessé de vivre.

Mardi matin, rue Scribe, à Nantes, dans un appartement situé à un rez-de-chaussée, a eu lieu un suicide accompli dans des circonstances assez extraordinaires.

Ce logement était occupé par un nommé Louis-Julien Bouessier, âgé de 59 ans, s'occupant de la fabrication de sacs en papier. Tombé malade il y a une quinzaine de jours, il s'était fait apporter un bain à domicile et avait demandé qu'on le laissât seul pour le prendre. Peu de temps après, les personnes qui l'entouraient rentrèrent et le trouvèrent asphyxié dans la baignoire. Les pieds étaient dehors, la tête plongeait dans l'eau, et, pour mieux assurer l'exécution de son dessein, il avait lié ses deux mains à l'aide d'un cache-nez.

M. Berruyer, médecin, immédiatement appelé, n'a pu que constater le décès.

L'emploi des cartes postales va donner lieu à un procès en diffamation.

Si vous pouvez limiter, en ce qui vous concerne, l'usage de la carte postale, vous ne pouvez empêcher qu'on n'en abuse contre vous. C'est ainsi, paraît-il, que certaines gens ont vu là un moyen de vengeance ou d'intimidation. Des créanciers ont imaginé d'en user pour exercer sur leurs débiteurs une pression extra-judiciaire, en les dénonçant de manière à nuire à leur crédit. La publicité de la carte postale est-elle suffisante pour constituer le délit de diffamation? C'est là la question qui ne manque pas d'intérêt et qui ne pouvait manquer de surgir.

Le Journal du Cher nous donne, et c'est une actualité, un procédé pour préserver de la gelée les arbres espaliers, et prévenir conséquemment la perte totale des fruits.

Il consiste à frotter l'arbre et les branches

avec une couenne de lard, et mieux avec une éponge imbibée d'huile d'olive :

« Ce procédé, dit notre confrère, a encore un autre avantage, celui de le mettre à l'abri des coups de soleil, et de le préserver d'une chaleur trop vive, dont le moindre inconvénient est d'en brûler l'écorce.

» Les propriétaires ne doivent pas s'effrayer de la dépense, car une fois l'éponge imbibée, elle suffit pour opérer sur plusieurs arbres.

» On n'est pas, du reste, dispensé des précautions d'usage; mais ce procédé ajoute à leur efficacité, et garantit au moins la récolte, tandis qu'on remarque, depuis plusieurs années, qu'elle est à peu près perdue deux campagnes sur trois avec les procédés suivis jusqu'à ce jour. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHANTILLY. — Comédies, drames, vaudevilles, opérettes.

Dimanche 20 avril 1873.

POUR LES DÉBUTS DE LA TROUPE,

LA CLOSERIE DES GENÈTS

Drame en 5 actes et 8 tableaux dont 1 prologue, de Frédéric Soulié.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

AVIS

Les Propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffit de demander à la Maison de PARIS des Échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un Catalogue complet est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Vêtements tout faits et sur mesure

pour Hommes et pour Enfants

Vêtements ecclésiastiques

BONNETERIE, CORDONNERIE
CHAPELLERIE, CHEMISERIE, GANTERIE
CRAVATES, PARAPLUIES
COUVERTURES DE VOYAGE

Seules Succursales en province :

à Lyon, Marseille, Nantes et Angers,
Et à PARIS, place Clichy,
au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Une amitié profonde unissait ces deux jeunes filles, pareilles par l'âge, élevées dans le même berceau, presque sœurs.

Soit qu'elle acceptât une supériorité d'esprit ou qu'elle y fût portée par l'extrême douceur de son caractère, Claire marquait à son imposante cousine une sorte de soumission respectueuse.

De son côté, Berthe laissait voir une sollicitude presque maternelle pour ce bel ange blond dont la Providence lui avait confié la tutelle en la faisant orpheline de sa mère.

Quel calme profond que celui dont j'étais entouré! En le comparant au spectacle de la vie, telle que je la connaissais, je me demandais comment j'avais pu melaissier aller sans résistance au tourbillon de tant de folies, lorsqu'il m'eût été si facile de m'arranger une existence pleine de repos.

Mais, hélas! il n'est que trop vrai, la plupart du temps, ce n'est pas nous qui faisons notre vie: les événements, les circonstances, la déterminent à leur gré. Jeté à vingt-deux ans seul et sans guide au milieu de Pa-

ris, j'en avais subi, j'en supportais encore la pernicieuse influence.

Des maximes fatalistes étaient devenues ma règle; j'avais l'habitude de ne plus croire qu'au mal et à l'infamie, parce que, dans cette vaste léproserie, le mal m'avait été révélé dans tous les faits et l'infamie dans tous les cœurs.

A mesure que je pénétrais plus intimement l'existence de l'hôtel Langenais, je sentais mes vieilles idées s'évanouir comme un mauvais rêve.

L'exemple de tout ce qui m'entourait réveillait en moi les germes étouffés de l'éducation que donne la famille chrétienne; je me sentais envahi par la contagion de la vertu; mes vices d'emprunt se fondaient rapidement dans cette atmosphère sanctifiée par l'honneur, la probité antique, la foi religieuse, les grâces et la beauté.

Je faisais ces réflexions en laissant errer mes yeux charmés de l'une à l'autre de mes deux cousines, charmantes créatures, présent du ciel fait à la terre; je les faisais en regardant le visage si calme de M. de Lange-

nais, cette belle tête où la douleur avait imprimé son cachet, où la résignation mêlée d'espérance avait son auréole; je les faisais à la vue des deux vieillards, débris foulés par les révolutions, fortunes détruites, rejetons sans postérité de familles fauchées par le bourreau, fidèles de la monarchie, auxquels je n'entendais former ni plaintes ni vœux dictés par la colère; mais je les faisais surtout, ces réflexions à la fois tristes et consolantes, je les faisais en contemplant ce soldat de la République et de l'Empire, qui était venu se reposer de vingt-cinq ans de batailles dans la soutane d'un prêtre obscur.

Tout ce que j'avais entendu de ces lèvres saintes n'était que mansuétude, paix, tolérance et pardon: il était le porte-parole de Dieu dans cette maison où vivait la foi des vieux âges.

Si des maîtres je descendais aux serviteurs, je ne cessais de rencontrer une quiétude profonde empreinte sur toutes les physionomies. Ceux-ci semblaient s'acquiescer avec joie de leurs fonctions, rendues faciles par le plus doux des commandements.

Rien ne décelait en eux le mercenaire: maîtres et serviteurs ne formaient qu'une famille.

Peut-être, mon ami, m'accuseras-tu de passer trop souvent à côté de l'histoire que tu m'as demandée; mais ne faut-il pas te raconter avec soin les phases que j'ai traversées avant d'arriver à la métamorphose de mes idées et de ma vie? Ne me demande donc pas un roman à propos d'un récit dont les mouvements successifs de mon intelligence et de mon cœur sont destinés à faire tous les frais.

Un nom jeté dans la conversation de mes deux cousines vint me distraire des réflexions que je t'ai confiées. Claire, tu le sais, arrivait de chez une amie de pension, mariée depuis six mois à un gentilhomme anglais nommé lord Blakstone.

(La suite au prochain numéro.)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée,

dyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. F. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet

travaux extraordinaires. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaie digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMBON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.										
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.								
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	55	65	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	287	50	»	»	5	»	
4 1/2 % jouiss. mars.	79	90	»	60	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	656	25	»	1	25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	470	»	1	25	»	»	
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	426	25	»	3	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	440	»	»	»	7	50	
5 % Emprunt 1871	91	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	1000	»	2	50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»	»	
Emprunt 1872	89	55	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	362	50	»	7	50	OBLIGATIONS.							
libéré	89	55	»	15	Est, jouissance nov.	525	»	5	»	»	Orléans	276	»	»	»	»	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	888	75	1	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	275	50	»	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	392	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	592	50	»	2	50	Est	273	»	»	»	»	»	
1865, 4 %	439	»	1	»	Nord, jouissance juillet.	1012	50	»	2	50	Nord	280	»	»	»	»	»	
1869, 3 % t. payé.	281	25	»	75	Orléans, jouissance octobre.	812	50	»	»	»	Ouest	270	50	»	»	»	»	
1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	2	Ouest, jouissance juillet, 65.	512	50	1	25	»	Midi	272	25	»	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4370	»	»	5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	945	»	»	»	»	Deux-Charentes	218	50	»	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. aodt.	568	75	»	1	Compagnie parisienne du Gaz.	688	75	1	25	»	Vendée	242	50	»	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	5	»	Société Immobilière, j. janv.	19	»	»	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337	50	»	»														

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		
9 — 02 — — omnibus.		
1 — 33 — — soir,		
4 — 13 — — express.		
7 — 27 — — omnibus.		

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.		
8 — 20 — — omnibus.		
9 — 50 — — express.		
12 — 38 — — soir, omnibus.		
4 — 44 — — —		
10 — 30 — — express-poste.		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

SAUMUR, rue d'Orléans, n° 28.

SUCCESSALE

DE LA GRANDE MAISON DE PARIS
Rue Croix-des-Petits-Champs, nos 5, 7 et 9,
QUI A OBTENU CINQ RÉCOMPENSES
Aux Expositions universelles.

SEULE MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition
DE LYON

1872

SUCCESSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS. SAISON D'ÉTÉ 1873

MISE EN VENTE

d'assortiments considérables en

HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

PRIX FIXE. — SAUMUR, rue d'Orléans, 28. — PRIX FIXE.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE

LA MAISON-BLANCHE

Communes du Coudray Macouard, de Distré et d'Arlandes.

Contenant 50 hectares 96 ares 46 centiares, dont 4 hectares 89 ares 29 centiares en prés.

S'adresser, pour traiter, à MM. Blot et Bodin, qui se trouveront à Saumur, en l'étude de M^r CLOUARD, tous les samedis; à M. BULEAU, expert au Coudray, ou à M^r CLOUARD, notaire. (448)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Chouetterie, appartenant à M^{me} veuve PARIS;

JARDIN;

Plus DEUX CHAMBRES et greniers au-dessus, même rue, dans une cour commune. S'adresser à M^r CLOUARD. (167)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, ancienne route d'Angers, n° 98, comprenant quatre chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, greniers, buanderie, caves, cour, écurie, hangar, jardin, passage sur la Levée-Neuve;

2^o JOLIE PETITE MAISON DE MAÎTRE, jardin et verger, bâtiments de fermier, terres et prés, sur le bord de l'Authion, au Port, commune de Vivy, d'une contenance de 2 hectares 74 ares 57 centiares;

Le tout dépendant de la succession de M^{me} veuve Honoré-Constant Dumény-Jusseume.

S'adresser, pour traiter, à M. BERANGER-GUERIN, à Saint-Lambert, ou à M^r CLOUARD, notaire. (179)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 20 avril 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de feu M. Mimault, actuellement à M. Vaucelle, au Pont-Fouchard, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Plusieurs lits garnis, tables, consoles, secrétaires, commodes, guéridons, flambeaux, fauteuils, chaises, glaces, rideaux, poëlette en cuivre, paravent, bouteilles, dames-jeanne et barriques vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

Présentement,

UN PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE, GRAINETERIE, Mercerie,

A la Croix-Verte.

S'adresser au bureau du journal.

M^r MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

COMMUNE DE CONCOURSON.

ADJUDICATION

DES

TRAVAUX

D'UNE MAISON D'ÉCOLE.

MM. les Entrepreneurs de travaux publics sont prévenus qu'il sera procédé, le dimanche 20 avril 1875, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. le Maire de la commune de Concourson, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus, se montant à la somme de 15.050 fr., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'architecte.

Le cautionnement sera de 15.000 fr. On pourra prendre connaissance du projet et cahier des charges au cabinet de M. Beignet, architecte, successeur de M. de Contailoux, rue de la Préfecture, 23, à Angers. Concourson, le 15 mars 1875.

Le Maire de Concourson, (165) RICHARD-DUCHATELLIER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 1^o UNE PORTION DE MAISON, rue Royale, avec ou sans magasin; 2^o UNE AUTRE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon. S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

NOUVEAUTÉS.

Maison E. BIZERAY, A Saumur, DEMANDE DES OUVRIÈRES pour l'atelier de couture.

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT Rue Saint-Jean, 6. On demande un apprenti.

ANCIENNE MAISON OGER

Fabrique de Parapluies.

PICARD-OGER

Successeur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de réinstaller, rue du Portail-Louis, 54, à Saumur, un magasin de PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES, etc., à des prix excessivement réduits.

Son magasin possède, pour la nouvelle saison, un très-bel assortiment de haute nouveauté et d'une fabrication irréprochable.

M. PICARD OGER se charge de toutes les réparations concernant cette partie. (159)

Saumur, imp. de P. GODET.